

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ETRANGER : 40 NF  
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 NF

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 2<sup>e</sup> Législature

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

## COMPTE RENDU INTÉGRAL — 1<sup>re</sup> SEANCE

Séance du Jeudi 6 Décembre 1962.

### SOMMAIRE

1. — Constitution du bureau d'âge (p. 1).
2. — Ouverture de la deuxième législature de l'Assemblée nationale et reprise de la première session ordinaire de 1962-1963 (p. 2).
3. — Allocution de M. le président d'âge (p. 2).
4. — Communication de la liste des députés (p. 4).
5. — Communication de requêtes relatives à des contestations électorales (p. 4).
6. — Election du président de l'Assemblée nationale (p. 4).  
M. le président d'âge.  
Scrutin.  
Suspension et reprise de la séance.  
Proclamation du résultat.  
M. Jacques Chaban-Delmas, président.
7. — Constitution des groupes (p. 5).
8. — Ordre du jour (p. 5).

\* (11.)

### PRESIDENCE DE M. FELIX KIR, doyen d'âge.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

### CONSTITUTION DU BUREAU D'AGE

M. le président. Aux termes de l'article premier du règlement, j'invite les six plus jeunes députés présents à venir siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis ce sont :

MM. Moussa Ahmed, Julien, de Chambrun, Le Theule, Poirier, Malleville.

(Les six membres de l'Assemblée dont les noms précèdent prennent place au bureau.)

M. le président. Le bureau d'âge de l'Assemblée nationale est constitué.

— 2 —

**OUVERTURE DE LA DEUXIEME LEGISLATURE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET REPRISE DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963**

**M. le président.** Je déclare ouverte la deuxième législature de l'Assemblée nationale et reprise la première session ordinaire de 1962-1963, interrompue par la dissolution de l'Assemblée nationale, le 9 octobre dernier.

— 3 —

**ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT D'AGE**

**M. le président.** Mes chers collègues, L'insigne honneur d'ouvrir les travaux d'une législature m'échoit pour la seconde fois en quatre ans.

Mon devoir est d'user de ce privilège avec toute la hauteur de vues qui s'impose, sans que quiconque puisse en prendre ombrage.

Ma pensée va d'abord à ceux que la mort a retranchés de notre communauté et l'Assemblée tiendra certainement à s'associer au deuil d'une belle famille et de toute la nation, à l'occasion de la disparition du Président René Coty (*Mmes et MM. les députés se lèvent*). La France sait tout ce qu'elle doit à cet homme de cœur et de mesure, à ce patriote désintéressé qui avait su se faire aimer de tout un peuple.

Je salue ceux de nos collègues que les fluctuations de la vie politique ont éloignés de cette Assemblée et parmi lesquels se trouvaient des hommes d'une haute conscience civique.

Il m'est en outre agréable de souhaiter la bienvenue aux 219 nouveaux élus qui nous arrivent avec le désir de mettre leur activité et leur compétence au service de la chose publique.

La fonction parlementaire, en effet, ne s'improvise pas. Elle suppose des qualités profondes et la claire vision des problèmes à résoudre.

Est-il besoin de rappeler au surplus que le régime représentatif c'est le contrôle nécessaire exercé par les Assemblées sur le pouvoir exécutif, la garantie des citoyens contre l'arbitraire, en un mot la sauvegarde de toutes les libertés publiques, apogée des véritables démocraties face aux régimes totalitaires ?

Pour remplir cette grande tâche qui est nôtre, il faut un dévouement sans relâche au rude service d'un idéal généreux et l'indéfectible volonté d'œuvrer à la grandeur et au rayonnement de la France.

Pénétrés de nos devoirs, nous devons aussi bannir l'utopie, comprendre et résoudre les grands problèmes qui se posent, dans le contexte d'un siècle qui recherche sa voie au-delà des horizons ténébreux.

Le Parlement saura tirer les leçons de la campagne électorale aux aspects imprévus et inutiles pour constater que les querelles de pure idéologie ont cessé de répondre aux aspirations des Français, plus préoccupés de réalisations concrètes que d'abstractions désuètes et stériles.

A travers les élections, la France a marqué sa volonté d'une démocratie, sans doute politique, mais essentiellement économique et hardiment sociale. Elle compte sur notre courage civique pour nous engager résolument dans l'action en bannissant tout conservatisme hésitant et timoré.

La pensée française a toujours été novatrice. Pendant des siècles, elle fut un guide sans cesse tourné vers l'avenir pour tous les peuples en quête de réformes politiques.

Je me souviens de la visite que m'a faite récemment le président du conseil grec. A cette occasion, j'évoquais devant lui les hautes figures du siècle de Périclès, littérateurs et sculpteurs. Dans sa réponse, il me dit : « Oui, c'est entendu, à cette époque, c'est nous qui tenions le flambeau de la civilisation. Mais cela n'a pas duré longtemps parce que nous étions entourés de peuples ambitieux. » Et il ajouta : « Mais c'est vous, Français, qui depuis près de deux mille ans avez repris en main ce flambeau de la civilisation et qui le tenez courageusement et d'une façon permanente. C'est pourquoi, demain comme hier, c'est du côté de la France que se tourneront les nations désireuses de connaître le chemin de la prospérité, de la paix et de la liberté. (*Applaudissements.*)

A plusieurs reprises, mes chers collègues, j'ai eu l'occasion d'entendre des éloges du même genre et c'est pourquoi nous avons le droit d'être fiers de notre passé historique.

Je n'ai pas le temps, en ce moment, de préciser davantage ma pensée. Sans cela, je citerais les quatre nations européennes qui, au siècle dernier, ont pu, grâce à nous, récupérer leur liberté nationale.

L'heure est maintenant aux réalisations audacieuses et, dans la hiérarchie des urgences, une priorité spéciale doit être réservée au secteur social. Je tiens à le souligner.

En premier lieu, je pense à ceux qui, au soir d'une vie de labeur, se trouvent, malgré leur prévoyance, sans ressources suffisantes et piétinent dans une ornière humiliante. L'Etat se doit de faire en leur faveur l'effort qu'impose une conception plus juste de la fraternité humaine, en doublant la retraite des vieux travailleurs, mesure que je préconisais il y a treize ans déjà, et en fixant à soixante ans l'âge de cette retraite. Je dis bien soixante ans ! (*Sourires et applaudissements.*)

Je pense aussi aux infirmes, aux malades, aux inadaptés qui ne peuvent être accueillis dans nos hospices et hôpitaux trop peu nombreux, car ceux dont nous disposons deviennent de jour en jour de plus en plus insuffisants.

Je pense encore aux mutilés, aux veuves, aux orphelins, aux trop nombreuses victimes des deux guerres qui, faute de pouvoir se reclasser, en sont réduits à la misère.

Quant aux anciens combattants, les sacrifices qu'ils ont consentis militent en faveur de dispositions plus libérales. Je me souviens des discussions qui ont eu lieu ici lorsqu'il s'est agi de rétablir la retraite des anciens combattants. J'avais dit alors à la tribune : « Comment, monsieur le président du conseil, vous ne pouvez pas trouver les quatre milliards nécessaires pour éclaircir l'atmosphère pénible dans laquelle nous vivons et pour faire, en faveur des anciens combattants, un geste qui leur prouve que le pays n'a pas oublié ! Vous avez des difficultés pour dégager ces quatre milliards et vous venez de donner dix milliards et demi pour le port de Cotonou. » Et j'avais ajouté qu'il n'était pas cinq Français sur cent qui savaient que le port de Cotonou est au Dahomey.

C'est pourquoi toute l'Assemblée avait applaudi lorsque j'avais réclamé le rétablissement de la retraite des anciens combattants. J'estime que l'heure est venue aujourd'hui de faire un geste plus précis et plus étoffé afin de prouver à tous ceux qui ont souffert que la patrie est reconnaissante.

Une politique sociale judicieuse et large devra permettre à tout citoyen de vivre et de faire vivre honorablement sa famille.

A ce sujet, il faut reconnaître que les abattements de zones de salaires doivent disparaître.

En 1951, j'ai été le premier, ici, à réclamer la suppression des abattements de zone. Je n'ai pas eu de succès. (*Sourires.*) Cela arrive parfois dans la vie politique.

Le 14 novembre 1955, j'ai réitéré ma demande avec insistance et finalement, après des tractations diverses, l'abattement a été ramené de 14 p. 100 à 8 p. 100.

Mais ce dernier taux est encore excessif et, le 17 mai dernier — je demande aux anciens de se rappeler la date — j'ai été rapporteur d'une proposition de loi tendant à supprimer les abattements de zones en trois étapes : première étape, 1<sup>er</sup> juillet 1962 ; deuxième étape, 1<sup>er</sup> janvier 1963 ; troisième et dernière étape, 1<sup>er</sup> juillet 1963.

Eh bien ! depuis le 17 mai mon rapport est resté dans l'obscurité et le silence. Je me plais à espérer qu'il sera repris par la commission des affaires sociales afin que dans un avenir prochain il ne soit plus question des abattements de zones parce que, nous le savons tous, la vie est bien souvent plus chère à la campagne qu'à la ville.

Dans le but de maintenir la paix sociale et de supprimer des grèves, il est nécessaire de relever les bas salaires et cela dans tous les milieux : cheminots, postiers, modestes fonctionnaires et autres.

Enfin, malgré les préjugés et les doctrines périmées, les travailleurs doivent être intéressés aux résultats de leurs efforts.

La justice sociale est le meilleur support d'une démocratie libre.

Nous savons tous aussi à quel point le problème du logement est angoissant. Malgré les efforts déployés sur le plan local, le rythme de la construction demeure trop ralenti. Des centaines de milliers d'immeubles sont vétustes. On construit trop peu. On construit trop lentement.

Et ce ne sont pas seulement les logements qui manquent pour nos familles. Ecoles, lycées, facultés, laboratoires de recherches, stades, sont insuffisants pour accueillir notre jeunesse qui monte, et à laquelle nous avons le devoir de donner les moyens de s'instruire.

A titre d'exemple, je vous indique que j'ai fait construire 453 classes primaires laïques. J'ai encore besoin d'être aidé pour construire une école technique capable de contenir 6.000 élèves.

Notre effort portera spécialement sur la formation des cadres et spécialistes indispensables au développement de notre industrie. Toutes ces initiatives seraient cependant sans portée si l'Etat n'améliorait pas sensiblement le sort des enseignants. La France de demain sera ce que nous l'aurons faite. Il ne faut pas l'oublier.

L'unanimité de l'Assemblée se fera certainement dans un sentiment de profonde solidarité sur la nécessité d'accueillir et de porter aide, en les reclassant, à nos compatriotes contraints par le déroulement d'une évolution douloureuse de regagner la mère patrie.

Il nous faut aussi donner à l'agriculture la place qu'elle mérite. Equiper nos campagnes, améliorer les conditions de l'habitat, assurer en particulier l'alimentation en eau, c'est, j'y insiste, combattre la désertion de nos villages. Toute carence en ce domaine risque d'aggraver le déséquilibre des structures traditionnelles de la France. Citadins et ruraux applaudiront à tout ce qui viendra créer une meilleure organisation du monde agricole. L'expérience prouve, en effet, que tout ce qui bénéficie aux producteurs profite à la nation tout entière.

Alors ici se pose sûrement dans votre esprit une question à laquelle je tiens à répondre. Où trouver l'argent ? Oui, où trouver l'argent ?...

Un jour, le ministre des finances disait à la tribune qu'il n'avait pas de crédits. Alors, je suis monté à la tribune et j'ai fait publiquement la réflexion suivante : si le ministre des finances n'a pas de crédits, à qui faudra-t-il s'adresser pour en obtenir ? (Rires.)

Je pense et j'affirme qu'il est possible et même facile de trouver des crédits et voici comment : (Sourires)

Nous avons dépensé cette année plusieurs centaines de milliards d'anciens francs pour l'Algérie. Il faut limiter nos subventions.

Tout récemment, une dizaine de Français déjeunaient avec le ministre de la justice du Sénégal, entouré de deux autres ministres. Au cours du déjeuner, le ministre eut la franchise de dire : « La métropole ne peut pas, à elle seule, équiper toute l'Afrique ».

Dans le toast que je lui ai ensuite porté, je l'ai félicité de sa compréhension. Il n'est d'ailleurs pas le seul à professer cette opinion puisque le président de la République du Cameroun me disait en termes à peu près identiques que la France ne pouvait pas, à elle seule, accomplir ce travail colossal. C'est pourquoi, je le répète, nous devons limiter nos subventions à l'Algérie.

Il serait aussi facile de trouver les six cents milliards par la suppression de la force de frappe. (Exclamations sur quelques bancs.)

Estimez-vous qu'une seule force de frappe ne suffise pas et qu'il faille en réaliser deux ? (Sourires.)

Pourtant celle-ci sera périmée dès sa naissance, en 1969. (Exclamations sur quelques bancs.)

Interrogez ceux de nos compatriotes qui travaillent à la recherche scientifique comme je l'ai fait moi-même et vous arriverez à la même conclusion.

Je ne parle pas d'autres dépenses ; il y en a eu. Tout récemment, les manœuvres militaires nous ont coûté trente-trois milliards d'anciens francs et je pense que les anciens combattants de 1914 ou tout au moins de 1940 qui se trouvent dans cet enceinte comprendront aisément que la technique encore appliquée à ces manœuvres ne correspond plus aux exigences actuelles.

Mes chers collègues, je sollicite votre attention car le problème est sérieux : je demande la réduction à dix mois du service militaire (Applaudissements sur quelques bancs. — Exclamations. — Mouvements divers)...

**M. Hervé Laudrin.** C'est beaucoup trop long ! (Sourires.)

**M. le président.** ... avec, cependant, des aménagements particuliers pour l'aviation qui, à mon avis, peut remplir un double rôle militaire et civil.

La réduction du service militaire est commandée par la logique, le bon sens et les intérêts de la France.

Pour atteindre ces objectifs, la stabilité de nos institutions est indispensable. Le pays n'entend pas, sous peine de se désintéresser de la chose publique, les voir constamment perturbées par des amendements constitutionnels. Mieux vaut appliquer loyalement l'actuelle charte que d'en poursuivre le vain perfectionnement.

Toute majorité, si forte soit-elle, se doit de laisser à la minorité le libre exercice de son droit de critique, en d'autres termes d'assurer la libre confrontation des idées, sous la condition de mutuels égards.

Encore faut-il ne négliger aucun effort pour rapprocher les Français les uns des autres, au Parlement d'abord et, a fortiori, dans le pays. Toute exclusive, d'où qu'elle vienne, et quel que soit celui qu'elle vise parmi ceux qui s'attachent d'abord au service de la France dans le domaine de leurs possibilités, est une blessure faite à la patrie. Le président Herriot ne disait-il pas, un jour : « Notre pays a besoin de tous ses enfants... Les lois de la conservation des Etats n'ont pas changé. » ?

Les institutions libres que la France s'est données au prix d'épreuves douloureuses et malgré, parfois, de passagères régressions, sont notre idéal à nous, parlementaires, parce qu'elles nous permettent de lutter contre l'injustice et l'arbitraire.

En défendant notre régime démocratique, nous conserverons à la France son vrai visage.

Apôtre de la liberté, la France reste aussi celui de la paix. En groupant autour de nous toutes les nations qui veulent sincèrement écarter le fléau de la guerre, nous contribuerons hautement et efficacement au rapprochement des peuples.

La solidarité occidentale et l'organisation de l'Europe ne sont que les premières étapes de ce programme. D'autres doivent être franchies. Il y va de l'honneur de notre pays d'être à l'avant-garde dans cette marche vers la paix du monde.

A cette œuvre, je ne cesse depuis la dernière guerre d'apporter ma modeste contribution. Au cours de mes fréquents voyages à l'étranger de par le monde entier, à l'occasion de la véritable croisade que les mouvements d'amitié internationale lancent en faveur de l'entente entre les nations, j'ai partout constaté l'ardent désir de paix entre les hommes.

Il y a quelque temps, je recevais la visite du général Clark, célèbre diplomate américain, qui me disait : « On est parfois surpris de constater que les conférences au sommet n'aboutissent pas. C'est parce que notre première préoccupation à nous, diplomates, dès notre arrivée, est de ne pas prononcer une parole susceptible d'être mal interprétée soit localement, soit dans notre pays respectif. » Et il ajoutait : « Vous, vous pouvez dire ce que vous voulez. »

J'ai réfléchi sur ces propos et je me suis dit que, si les conférences au sommet ne réussissent pas, il conviendrait peut-être d'en organiser à la base. (Applaudissements et rires.) Et à ce sujet, mes chers collègues, j'ai été agréablement surpris de constater que sous toutes les latitudes — et ceux d'entre vous qui ont fait la même expérience que moi ont pu s'en rendre compte — les masses populaires veulent la paix et j'ajouterai la paix à tout prix.

Je pourrais ici apporter de nombreux témoignages. Samedi dernier j'ai encore reçu les représentants de quatre nations étrangères qui partagent toutes cet avis. Moi, qui suis en relations constantes avec de nombreux pays du monde entier, je puis affirmer que c'est le sentiment général et heureusement !

C'est pourquoi, dans cette œuvre de jumelage à laquelle je me suis attelé avec quelques collaborateurs dévoués, nous sommes arrivés l'année dernière, à Dakar, à un accord avec vingt-deux représentants de nations différentes et cette année, il y a trois mois seulement, à Coventry, en Angleterre, nous étions les représentants de quarante-trois nations. A l'unanimité les délégués ont pris l'engagement solennel d'insister auprès de leurs gouvernements respectifs afin d'aboutir à un désarmement général.

A l'ère atomique, plus aucune sécurité ne se trouve fondée sur les frontières naturelles.

La guerre localisée fait place au conflit mondial et c'est à l'échelle mondiale que doit être recherchée la sécurité des peuples.

Les structures internationales qui doivent assurer la paix ne se meuvent que lentement. Il appartient à chacun d'entre nous de promouvoir un climat d'entente et de compréhension mutuelle qui conjurera l'avènement d'un cataclysme sans précédent dans lequel le monde tout entier risquerait son anéantissement.

Il faut que tous les peuples sans distinction de race sachent que nous les aimons et, quelle que soit l'étiquette sous laquelle nous avons été élus, ici il n'y a qu'un programme, qu'une consigne : gérer consciencieusement les intérêts de la maison France.

Au soir de sa vie, le prêtre que je suis vous redit sa confiance en les destinées éternelles de la France, et invoque l'aide de Dieu pour que se réalise, dans la fraternité des hommes, la paix universelle. (Applaudissements.)

— 4 —

## COMMUNICATION DE LA LISTE DES DEPUTES

**M. le président.** En application de l'article 32 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur et de M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, la liste de 480 députés élus dans les départements de la métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les territoires d'outre-mer.

Acte est donné de cette communication.

En application de l'article 2 du règlement, la liste des députés va être immédiatement affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 5 —

COMMUNICATION DE REQUETES  
RELATIVES A DES CONTESTATIONS ELECTORALES

**M. le président.** En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication des requêtes en contestation d'opérations électorales qui lui sont parvenues.

Conformément aux articles 2 et 3 du règlement, ces communications vont être immédiatement affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 6 —

## ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle maintenant, conformément à l'article 9 du règlement, l'élection du président de l'Assemblée nationale.

Cette élection va avoir lieu au scrutin secret à la tribune.

Je rappelle que si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise aux deux premiers tours de scrutin, au troisième tour la majorité relative suffit, et qu'en cas d'égalité de suffrages le candidat le plus âgé est élu.

Mes chers collègues, je vous informe que vous trouverez des bulletins aux noms des candidats dans les salles voisines de la salle des séances.

Parmi ces candidatures, j'ai reçu celle de M. Chaban-Delmas. Je tiens à dire que pendant quatre ans M. Chaban-Delmas a fait preuve d'un tact particulier (*Sourires et applaudissements*), car il n'est pas toujours facile — les anciens le savent et les nouveaux l'apprendront — d'harmoniser des thèses parfois diamétralement opposées.

C'est pourquoi je tenais à marquer le mérite indiscutable de M. Chaban-Delmas dans la tâche qu'il a accomplie pendant ces quatre ans. (*Rires et applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. Charles Privat.** C'est la candidature officielle !

**M. le président.** Il va être procédé au vote de la manière suivante :

Un huissier appellera les lettres de l'alphabet en commençant par la lettre qui va être tirée au sort.

Nos collègues dont le nom commence par la lettre appelée voudront bien — et eux seuls — se grouper au pied de l'escalier de gauche donnant accès à la tribune.

Un autre huissier appellera, selon leur rang alphabétique, les députés dont le nom commence par la même lettre. Je les invite instantanément à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom.

Six scrutateurs titulaires et trois scrutateurs suppléants chargés de procéder au dépouillement du scrutin vont être tirés au sort.

(*Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.*)

**M. le président.** Sont désignés :

Scrutateurs titulaires :

**MM.** Georges Bonnet, Bourgoin, Krieg, Jules Moch, Pasquini, Salagnac.

Scrutateurs suppléants :

**MM.** Charvet, Comte-Offenbach, Robert Lacoste.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre Y.*)

**M. le président.** Je prie nos collègues de se rendre dans les salles voisines pour y retirer leurs bulletins de vote et les placer sous enveloppe.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

**M. le président.** Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à seize heures trente minutes.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à quinze heures quarante-cinq minutes.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite messieurs les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le quatrième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins qui vont y être portés.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement du scrutin.

(*La séance, suspendue à seize heures trente minutes, est reprise à dix-sept heures dix minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée nationale :

Nombre de votants .....	464
Bulletins blancs ou nuls .....	16
Suffrages exprimés .....	448
Majorité absolue .....	225

Ont obtenu :

<b>MM.</b> Chaban-Delmas .....	287 suffrages.
<i>(Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)</i>	
Eugène Montel .....	114 —
<i>(Applaudissements sur plusieurs bancs.)</i>	
Waldeck Rochet .....	42 —
<i>(Applaudissements sur quelques bancs.)</i>	
Divers .....	5 —

**M. Chaban-Delmas** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, je le proclame président de l'Assemblée nationale et je l'appelle à prendre place au fauteuil présidentiel que j'occupais provisoirement. (*Sourires et applaudissements sur de nombreux bancs.*)

(*M. Jacques Chaban-Delmas prend place au fauteuil présidentiel. — Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs.*)

## PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

**M. le président.** A l'instant où ce fauteuil m'est cédé par notre doyen d'âge, M. le chanoine Kir, si jeune, si impétueux, et qui parfois prend même des libertés, sinon avec le règlement du moins avec les traditions (*Sourires*) — ce dont je serai le dernier à le blâmer — mais qui a su, en termes élevés, comme il convenait, saluer la mémoire du président René Coty ; au moment où l'Assemblée nationale me fait le grand honneur de me confier à nouveau la charge de la présidence, je tiens à exprimer mon émotion en présence d'une confiance aussi massive.

Je remercie celles et ceux qui me l'ont manifestée et je donne l'assurance à toutes et à tous que, comme naguère et hier encore, je m'efforcerai d'être le président de l'Assemblée nationale tout entière, sans distinction aucune, ni entre les personnes ni entre les groupes.

Cette assurance en forme d'engagement de ma part vient à l'heure où, fort heureusement, les concepts de majorité et d'opposition paraissent devoir prendre une signification plus claire, plus précise, plus concrète.

L'une comme l'autre, majorité et opposition, auront des droits à exercer et des devoirs à remplir.

De la manière dont elles les exerceront et les rempliront dépendra pour l'Assemblée nationale la possibilité de jouer pleinement son rôle constitutionnel, en évitant tout à la fois l'impossible retour à une Assemblée omnipotente et un glissement fatal vers une simple Chambre d'enregistrement. (Applaudissements.)

Ce rôle fondamental — notre rôle — ne pourra être tenu dans sa plénitude que dans le respect des droits de l'opposition, dans la cohésion des membres de la majorité et, naturellement, dans une coopération constante avec le Gouvernement.

Dans cet esprit, pour que s'inscrive dans nos mœurs, définitivement, une démocratie à la fois parlementaire et efficace, en un mot — qui n'est point nouveau, certes, mais qui porte loin à la condition d'être prononcé avec conviction, avec ferveur — pour que vive la France et pour que vive la République, j'adresse solennellement au chef de l'Etat, au général de Gaulle, l'hommage profond, déférent et reconnaissant des représentants de la nation. (Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs. — De nombreux députés se lèvent.)

— 7 —

CONSTITUTION DES GROUPES

M. le président. Je prie les représentants des groupes de me rejoindre dans mon cabinet à dix-sept heures quarante-cinq.

Je rappelle qu'en application de l'article 19 du règlement les groupes doivent, pour se constituer officiellement, remettre à la présidence une déclaration politique signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ces membres et des députés apparentés et du nom du président du groupe. Ces documents sont publiés au Journal officiel.

Je prie les bureaux des groupes de remettre ces divers documents à la présidence avant lundi 10 décembre, à 18 heures.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Conformément à l'article 10 du règlement, l'Assemblée doit procéder à l'élection des autres membres du bureau au cours de la prochaine séance.

Celle-ci pourrait avoir lieu demain, vendredi, à 15 heures.

Les candidatures aux différents postes du bureau devront être déposées à la présidence à 14 heures au plus tard.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, vendredi 7 décembre, à quinze heures, séance publique :

Nomination, par scrutin, des six vice-présidents ;

Nomination, par scrutin, des trois questeurs ;

Nomination, éventuellement par scrutin, des douze secrétaires.

Ces scrutins pourront avoir lieu, sur décision de l'Assemblée, simultanément à la tribune et dans les salles voisines de la salle des séances.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures vingt minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.

Bureau d'âge de l'Assemblée nationale.  
(Séance du 6 décembre 1962.)

Président d'âge : M. Kir.

Secrétaires d'âge : MM. Moussa Ahmed, Julien, de Chambrun, Le Theule, Poirier, Malleville.

LISTE DE 460 DEPUTES

communiquée par M. le ministre de l'intérieur et par M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer.

(Application de l'article 32 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel.)

I. — DEPARTEMENTS DE LA METROPOLE

Ain.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Barberot (Paul).  
2<sup>e</sup> — ..... Anthoz (Marcel).  
3<sup>e</sup> — ..... Dubuis (Emile).

Aisne.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Sabatier (Guy).  
2<sup>e</sup> — ..... Bricout (Edmond).  
3<sup>e</sup> — ..... Risbourg (Jean).  
4<sup>e</sup> — ..... Catalifaud (Albert).  
5<sup>e</sup> — ..... Rossi (André).

Allier.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Guyot (Marcel).  
2<sup>e</sup> — ..... Nègre (Jean).  
3<sup>e</sup> — ..... Magne (Charles).  
4<sup>e</sup> — ..... Peronnet (Gabriel).

Alpes (Basses-).

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Massot (Marcel).  
2<sup>e</sup> — ..... Delorme (Claude).

Alpes (Hautes-).

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Barniaudy (Armand).  
2<sup>e</sup> — ..... Bénard (François).

Alpes-Maritimes.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Pasquini (Pierre).  
2<sup>e</sup> — ..... Catroux (Dionède).  
3<sup>e</sup> — ..... Cornignon-Molinier (Edouard).  
4<sup>e</sup> — ..... Palmero (Francis).  
5<sup>e</sup> — ..... Cornut-Gentille (Bernard).  
6<sup>e</sup> — ..... Ziller (Pierre).

Ardèche.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Chaze (Henri).  
2<sup>e</sup> — ..... Roche-Defrance (Louis).  
3<sup>e</sup> — ..... Moulin (Jean).

Ardennes.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Meunier (Lucien).  
2<sup>e</sup> — ..... Le Gall (Jean).  
3<sup>e</sup> — ..... Noiret (Roger).

Ariège.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Faure (Gilbert).  
2<sup>e</sup> — ..... Dejean (René).

Aube.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Briot (Louis).  
2<sup>e</sup> — ..... Terré (Henri).  
3<sup>e</sup> — ..... Durlot (Jean).

Aude.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Fil (Jules).  
2<sup>e</sup> — ..... Vals (Francis).  
3<sup>e</sup> — ..... Milhau (Lucien).

Aveyron.

1<sup>re</sup> circonscription..... MM. Boscary-Monsservin.  
2<sup>e</sup> — ..... Fabre (Robert).  
3<sup>e</sup> — ..... Julien (Roger).

*Bouches-du-Rhône.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Marquand-Gairard (Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	Matalon (Daniel).
3 <sup>e</sup>	—	Defferre (Gaston).
4 <sup>e</sup>	—	Billoux (François).
5 <sup>e</sup>	—	Doize (Hippolyte).
6 <sup>e</sup>	—	Garcin (Edmond).
7 <sup>e</sup>	—	Cermolacce (Paul).
8 <sup>e</sup>	—	Masse (Jean).
9 <sup>e</sup>	—	Philibert (Louis).
10 <sup>e</sup>	—	Rieubon (René).
11 <sup>e</sup>	—	Privat (Charles).

*Calvados.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Buot (Henri).
2 <sup>e</sup>	—	Bisson (Robert).
3 <sup>e</sup>	—	Duchesne (Edmond).
4 <sup>e</sup>	—	Triboulet (Raymond).
5 <sup>e</sup>	—	Halbout (André).

*Cantal.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Chauvet (Augustin).
2 <sup>e</sup>	—	Sagette (Jean).

*Charente.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Réthoré (Raymond).
2 <sup>e</sup>	—	Gaillard (Félix).
3 <sup>e</sup>	—	Valentin (Jean).

*Charente-Maritime.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Salardaine (André).
2 <sup>e</sup>	—	Bignon (Albert).
3 <sup>e</sup>	—	Brugerolle (André).
4 <sup>e</sup>	—	Daviaud (Daniel).
5 <sup>e</sup>	—	de Lipkowski (Jean).

*Cher.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Boisdé (Raymond).
2 <sup>e</sup>	—	Boinwilliers (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	Roques (Ferdinand).

*Corrèze.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Montalat (Jean).
2 <sup>e</sup>	—	Charbonnel (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	Var (François).

*Corse.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Sérafini (Antoine).
2 <sup>e</sup>	—	Zuccarelli (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	de Rocca-Serra (Jean-Paul).

*Côte-d'Or.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Kir (Félix).
2 <sup>e</sup>	—	Berger (Henry).
3 <sup>e</sup>	—	Lalle (Albert).
4 <sup>e</sup>	—	Morlevat (Robert).

*Côtes-du-Nord.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Richet (Robert).
2 <sup>e</sup>	—	Pleven (René).
3 <sup>e</sup>	—	M <sup>lle</sup> Dienesch (Marie-Madeleine).
4 <sup>e</sup>	—	MM. Le Guen (Alain).
5 <sup>e</sup>	—	Bourdelles (Pierre).

*Creuse.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. de Pierrebourg (Olivier).
2 <sup>e</sup>	—	Chandernagor (André).

*Dordogne.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Guena (Yves).
2 <sup>e</sup>	—	Pimont (Louis).
3 <sup>e</sup>	—	Bonnet (Georges).
4 <sup>e</sup>	—	Lacoste (Robert).

*Doubs.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Weinmann (Jacques).
2 <sup>e</sup>	—	Becker (Georges).
3 <sup>e</sup>	—	Maillot (Louis).

*Drôme.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Ribadeau-Dumas (Roger).
2 <sup>e</sup>	—	Pic (Maurice).
3 <sup>e</sup>	—	Didier (Pierre).

*Eure.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. de Brogüe (Jean).
2 <sup>e</sup>	—	Lainé (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	Montagne (Rémy).
4 <sup>e</sup>	—	Tomasini (René).

*Eure-et-Loir.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Desouches (Edmond).
2 <sup>e</sup>	—	Thoraille (Edmond).
3 <sup>e</sup>	—	Hoguet (Michel).

*Finistère.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Evrard (Roger).
2 <sup>e</sup>	—	Le Goasguen (Charles).
3 <sup>e</sup>	—	de Poulpique (Gabriel).
4 <sup>e</sup>	—	Prigent (Tanguy).
5 <sup>e</sup>	—	Caill (Antoine).
6 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup> Ploux (Suzanne).
7 <sup>e</sup>	—	MM. Miossec (Gabriel).
8 <sup>e</sup>	—	Orvoen (Louis).

*Gard.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	M. Gamel (Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup> Roca (Gilberte).
3 <sup>e</sup>	—	MM. Roucaute (Roger).
4 <sup>e</sup>	—	Bécharde (Paul).

*Garonne (Haute-).*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Rey (André).
2 <sup>e</sup>	—	Baudis (Pierre).
3 <sup>e</sup>	—	Maziol (Jacques).
4 <sup>e</sup>	—	Montel (Eugène).
5 <sup>e</sup>	—	Couzinet (Fernand).
6 <sup>e</sup>	—	Ducos (Hippolyte).

*Gers.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Vignaux (Paul).
2 <sup>e</sup>	—	de Montesquiou (Pierre).

*Gironde.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Richards (Arthur).
2 <sup>e</sup>	—	Chaban-Delmas (Jacques).
3 <sup>e</sup>	—	Lavigne (Jacques).
4 <sup>e</sup>	—	Cassagne (René).
5 <sup>e</sup>	—	Achille-Fould (Aymar).
6 <sup>e</sup>	—	Brettez (Robert).
7 <sup>e</sup>	—	Cazenave (Franck).
8 <sup>e</sup>	—	Sourbet (Jean).
9 <sup>e</sup>	—	Boulin (Robert).
10 <sup>e</sup>	—	Deliaune (Gérard).

*Hérault.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Ponselle (Etienne).
2 <sup>e</sup>	—	Coste-Floret (Paul).
3 <sup>e</sup>	—	Moch (Jules).
4 <sup>e</sup>	—	Balmigère (Paul).
5 <sup>e</sup>	—	Bayou (Raoul).

*Ille-et-Vilaine.*

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Fréville (Henri).
2 <sup>e</sup>	—	Le Douarec (François).
3 <sup>e</sup>	—	Méhaignerie (Alexis).
4 <sup>e</sup>	—	Renouard (Isidore).
5 <sup>e</sup>	—	Le Lann (Jean-François).
6 <sup>e</sup>	—	Bourges (Yvon).

*Indre.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Deschizeaux (Louis).
2 <sup>e</sup> — .....	Toury (Jean).
3 <sup>e</sup> — .....	Bénard-Mousseaux (Jean).

*Indre-et-Loire.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Royer (Jean).
2 <sup>e</sup> — .....	Lepage (Pierre).
3 <sup>e</sup> — .....	Berthouin (Fernand).
4 <sup>e</sup> — .....	Voisin (André).

*Isère.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Paquet (Aimé).
2 <sup>e</sup> — .....	Vanier (Jean).
3 <sup>e</sup> — .....	Gauthier (André).
4 <sup>e</sup> — .....	Fagot (Alban).
5 <sup>e</sup> — .....	Chapuis (Noël).
6 <sup>e</sup> — .....	Bernard (Jean).
7 <sup>e</sup> — .....	Perrin (François).

*Jura.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Jaillon (Louis).
2 <sup>e</sup> — .....	Duhamel (Jacques).

*Landes.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Lamarque-Cando (Charles).
2 <sup>e</sup> — .....	Dussarhou (Camille).
3 <sup>e</sup> — .....	Commenay (Jean-Marie).

*Loir-et-Cher.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Goemaère (Roger).
2 <sup>e</sup> — .....	Loustau (Kléber).
3 <sup>e</sup> — .....	Yvon (Gérard).

*Loire.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. de Brugerolle de Fraissinette (Louis).
2 <sup>e</sup> — .....	Neuwirth (Lucien).
3 <sup>e</sup> — .....	Chazalon (André).
4 <sup>e</sup> — .....	Vial (Théodore).
5 <sup>e</sup> — .....	Pillet (François).
6 <sup>e</sup> — .....	Rivière (Paul).
7 <sup>e</sup> — .....	Jacquet (Michel).

*Loire (Haute-).*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Barrot (Noël).
2 <sup>e</sup> — .....	Raffier (Marcel).

*Loire-Atlantique.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Rey (Henry).
2 <sup>e</sup> — .....	Dassie (Albert).
3 <sup>e</sup> — .....	Macquet (Benoît).
4 <sup>e</sup> — .....	de Sesmaisons (Olivier).
5 <sup>e</sup> — .....	Hunault (Xavier).
6 <sup>e</sup> — .....	Blancho (François).
7 <sup>e</sup> — .....	Litoux (Pierre).
8 <sup>e</sup> — .....	Richard (Lucien).

*Loiret.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Duvillard (Henri).
2 <sup>e</sup> — .....	Salle (Louis).
3 <sup>e</sup> — .....	Charié (Pierre).
4 <sup>e</sup> — .....	Deniau (Xavier).

*Lot.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Faure (Maurice).
2 <sup>e</sup> — .....	Jlskiewnski (Georges).

*Lot-et-Garonne.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Lapeyrusse (Gabriel).
2 <sup>e</sup> — .....	Ruffe (Hubert).
3 <sup>e</sup> — .....	Schloesing (Edouard).

*Lozère.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Couderc (Pierre).
2 <sup>e</sup> — .....	de Chambrun (Charles).

*Maine-et-Loire.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Millot (Jacques).
2 <sup>e</sup> — .....	Foyer (Jean).
3 <sup>e</sup> — .....	Rivain (Philippe).
4 <sup>e</sup> — .....	Hauret (Robert).
5 <sup>e</sup> — .....	Le Bault de La Morinière (René).
6 <sup>e</sup> — .....	La Combe (René).

*Manche.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Lepourry (Constant).
2 <sup>e</sup> — .....	Bizet (Emile).
3 <sup>e</sup> — .....	Baudouin (Henri).
4 <sup>e</sup> — .....	Godefroy (Pierre).
5 <sup>e</sup> — .....	Hébert (Jacques).

*Marne.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Taittinger (Jean).
2 <sup>e</sup> — .....	Raulet (Roger).
3 <sup>e</sup> — .....	Degraève (Jean).
4 <sup>e</sup> — .....	Charpentier (René).

*Marne (Haute-).*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Beurgund (Gabriel).
2 <sup>e</sup> — .....	Delong (Jacques).

*Mayenne.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Davoust (André).
2 <sup>e</sup> — .....	Fourmond (Louis).
3 <sup>e</sup> — .....	Denis (Bertrand).

*Meurthe-et-Moselle.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Souchal (Roger).
2 <sup>e</sup> — .....	Jacson (William).
3 <sup>e</sup> — .....	Weber (Pierre).
4 <sup>e</sup> — .....	Dalainzy (Pierre).
5 <sup>e</sup> — .....	Picquot (André).
6 <sup>e</sup> — .....	Martin (Hubert).
7 <sup>e</sup> — .....	Nou (Joseph).

*Meuse.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Jacquinot (Louis).
2 <sup>e</sup> — .....	Beauguitte (André).

*Morbihan.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Marcellin (Raymond).
2 <sup>e</sup> — .....	Bonnet (Christian).
3 <sup>e</sup> — .....	Laudrin (Hervé).
4 <sup>e</sup> — .....	de Poulpiquet du Halgouët (Yves).
5 <sup>e</sup> — .....	Bardet (Maurice).
6 <sup>e</sup> — .....	Ihuel (Paul).

*Moselle.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Mondon (Raymond).
2 <sup>e</sup> — .....	Schaff (Joseph).
3 <sup>e</sup> — .....	Gasparini (Jean-Louis).
4 <sup>e</sup> — .....	Schnebelen (Maurice).
5 <sup>e</sup> — .....	Schwartz (Julien).
6 <sup>e</sup> — .....	Coumaros (Jean).
7 <sup>e</sup> — .....	Hinsberger (Etienne).
8 <sup>e</sup> — .....	Karcher (Henri).

*Nièvre.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Durbet (Marius).
2 <sup>e</sup> — .....	Hostier (Robert).
3 <sup>e</sup> — .....	Mitterrand (François).

*Nord.*

1 <sup>re</sup> circonscription.....	MM. Christiaens (Louis).
2 <sup>e</sup> — .....	Duterne (Henri).
3 <sup>e</sup> — .....	Danel (Liévin).
4 <sup>e</sup> — .....	Cornette (Arthur).
5 <sup>e</sup> — .....	Notebart (Arthur).
6 <sup>e</sup> — .....	Laurent (Marceau).

7 <sup>e</sup>	circonscription.....	Frys (Joseph).
8 <sup>e</sup>	—	Herman (Pierre).
9 <sup>e</sup>	—	Lecocq (René).
10 <sup>e</sup>	—	Schumann (Maurice).
11 <sup>e</sup>	—	Denvers (Albert).
12 <sup>e</sup>	—	Houcke (Jules).
13 <sup>e</sup>	—	Dametia (Auguste).
14 <sup>e</sup>	—	Martel (Henri).
15 <sup>e</sup>	—	mette (Arthur).
16 <sup>e</sup>	—	bernez (Raymond).
17 <sup>e</sup>	—	avot (Narcisse).
18 <sup>e</sup>	—	Bustin (Georges).
19 <sup>e</sup>	—	Musmeaux (Arthur).
20 <sup>e</sup>	—	Fievez (Henri).
21 <sup>e</sup>	—	Moulin (Arthur).
22 <sup>e</sup>	—	Forest (Pierre).
23 <sup>e</sup>	—	Becue (Paul).

*Oise.*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Dassault (Marcel).
2 <sup>e</sup>	—	Nessler (Edmond).
3 <sup>e</sup>	—	Hersant (Robert).
4 <sup>e</sup>	—	Quentier (René).
5 <sup>e</sup>	—	Bénard (François).

*Orne.*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Terrenoire (Louis).
2 <sup>e</sup>	—	Voyer (Ernest).
3 <sup>e</sup>	—	Halbout (Emile).

*Pas-de-Calais.*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Mollet (Guy).
2 <sup>e</sup>	—	Duflot (Henri).
3 <sup>e</sup>	—	Delory (Maurice).
4 <sup>e</sup>	—	Béraud (Marcel).
5 <sup>e</sup>	—	Dumortier (Jeannil).
6 <sup>e</sup>	—	Collette (Henri).
7 <sup>e</sup>	—	Vendroux (Jacques).
8 <sup>e</sup>	—	Catry (Benjamin).
9 <sup>e</sup>	—	Carlier (Edouard).
10 <sup>e</sup>	—	Derancy (Raymond).
11 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup> Prin (Jeannette).
12 <sup>e</sup>	—	MM. Darras (Henri).
13 <sup>e</sup>	—	Schaffner (Ernest).
14 <sup>e</sup>	—	Darchicourt (Fernand).

*Puy-de-Dôme.*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Brugière (Antoine).
2 <sup>e</sup>	—	Giscard d'Estaing (Valéry).
3 <sup>e</sup>	—	Planeix (Joseph).
4 <sup>e</sup>	—	Sauzedde (Fernand).
5 <sup>e</sup>	—	Fourvel (Eugène).

*Pyrénées (Basses-).*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Sallenave (Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	Ebrard (Guy).
3 <sup>e</sup>	—	Labéguerie (Michel).
4 <sup>e</sup>	—	Grenet (Henri).

*Pyrénées (Hautes-).*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Billères (René).
2 <sup>e</sup>	—	Thillard (Paul).

*Pyrénées-Orientales.*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Alduy (Paul).
2 <sup>e</sup>	—	Tourné (André).

*Rhin (Bas-).*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Radius (René).
2 <sup>e</sup>	—	Bord (André).
3 <sup>e</sup>	—	Ritter (Georges).
4 <sup>e</sup>	—	Ehm (Albert).
5 <sup>e</sup>	—	Meck (Henri).
6 <sup>e</sup>	—	Westphal (Alfred).
7 <sup>e</sup>	—	Grussenmeyer (François).
8 <sup>e</sup>	—	Pilimiin (Pierre).

*Rhin (Haut-).*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Borocco (Edmond).
2 <sup>e</sup>	—	Bourgeois (Georges).
3 <sup>e</sup>	—	Perrin (Joseph).
4 <sup>e</sup>	—	Zimmermann (Gaston).
5 <sup>e</sup>	—	Kroepfle (Charles).

*Rhône.*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Caille (René).
2 <sup>e</sup>	—	Guillermin (Henri).
3 <sup>e</sup>	—	Charret (Edouard).
4 <sup>e</sup>	—	Herzog (Maurice).
5 <sup>e</sup>	—	Gorce Franklin (Henri).
6 <sup>e</sup>	—	Houel (Marcel).
7 <sup>e</sup>	—	Danilo (Philippe).
8 <sup>e</sup>	—	Charvet (Joseph).
9 <sup>e</sup>	—	Rivière (Joseph).
10 <sup>e</sup>	—	Germain (Charles).

*Saône (Haute-).*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Vitter (Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	Clerget (Alfred).

*Saône-et-Loire.*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Escande (Louis).
2 <sup>e</sup>	—	Duraffour (Paul).
3 <sup>e</sup>	—	Bouthière (Gabriel).
4 <sup>e</sup>	—	Jarrot (André).
5 <sup>e</sup>	—	Moynet (André).

*Sarthe.*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Chapalain (Jean-Yves).
2 <sup>e</sup>	—	Manceau (Robert).
3 <sup>e</sup>	—	Fouet (Albert).
4 <sup>e</sup>	—	Le Theule (Joël).
5 <sup>e</sup>	—	Caillard d'Aillières (Michel).

*Savoie.*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Delachenal (Jean).
2 <sup>e</sup>	—	Fontanet (Joseph).
3 <sup>e</sup>	—	Dumas (Pierre).

*Savoie (Haute-).*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Bosson (Charles).
2 <sup>e</sup>	—	Pianta (Georges).
3 <sup>e</sup>	—	Philippe (Joseph).

*Seine.*

1 <sup>re</sup>	circonscription.....	MM. Krieg (Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	Sainteny (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	Capitant (René).
4 <sup>e</sup>	—	Bas (Pierre).
5 <sup>e</sup>	—	Mer (Jacques).
6 <sup>e</sup>	—	Duperier (Léon).
7 <sup>e</sup>	—	Kaspereit (Gabriel).
8 <sup>e</sup>	—	Lepidi (Jean).
9 <sup>e</sup>	—	Fanton (André).
10 <sup>e</sup>	—	Malleville (Jacques).
11 <sup>e</sup>	—	Frey (Roger).
12 <sup>e</sup>	—	Bourgoin (Pierre).
13 <sup>e</sup>	—	Sanson (René).
14 <sup>e</sup>	—	Germain (Hubert).
15 <sup>e</sup>	—	de Grailly (Michel).
16 <sup>e</sup>	—	Lunet de La Malène (Christien).
17 <sup>e</sup>	—	Mareite (Jacques).
18 <sup>e</sup>	—	de Hauteclaque (Nicole).
19 <sup>e</sup>	—	MM. Roux (Claude).
20 <sup>e</sup>	—	Habib-Deloncle (Louis).
21 <sup>e</sup>	—	Lepeu (Bernard).
22 <sup>e</sup>	—	Sangler (André).
23 <sup>e</sup>	—	de Préaumout (Jean).
24 <sup>e</sup>	—	Missoffe (François).
25 <sup>e</sup>	—	Sanguinetti (Alexandre).
26 <sup>e</sup>	—	Le Tac (Joël).
27 <sup>e</sup>	—	Bernasconi (Jean).
28 <sup>e</sup>	—	Ruais (Pierre).



29°	circonscription	Rives de Lavaysse, dit Rives-Henrys (André).
30°	—	Saintont (Marc).
31°	—	Marcenet (Albert).
32°	—	Le Gallo (Alphonse).
33°	—	Barbet (Raymond).
34°	—	Peretti (Achille).
35°	—	Pezé (Edmond).
36°	—	L'Huillier (Waldeck).
37°	—	Maurice - Bokanowski (Michel).
38°	—	Carter (Roland).
39°	—	Fajon (Etienne).
40°	—	Grenier (Fernand).
41°	—	Rochet (Waldeck).
42°	—	Nilès (Maurice).
43°	—	Calmejane (Robert).
44°	—	Lolive (Jean).
45°	—	Odru (Louis).
46°	—	Vivien (Robert).
47°	—	Nungesser (Roland).
48°	—	Billotte (Pierre).
49°	—	Bleuse (Raoul).
50°	—	Thorez (Maurice).
51°	—	Dupuy (Fernand).
52°	—	M <sup>me</sup> Vogel, dite Vaillant-Couturier (Marie-Claude).
53°	—	MM. Mainguy (Paul).
54°	—	Comte-Offenbach (Pierre).
55°	—	Salagnac (Léon).

Seine-Maritime

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Dusseaulx (Roger).
2 <sup>e</sup>	—	Larue (Tony).
3 <sup>e</sup>	—	Morisse (Jean).
4 <sup>e</sup>	—	Cherasse (André).
5 <sup>e</sup>	—	Bettencourt (André).
6 <sup>e</sup>	—	Georges (Maurice).
7 <sup>e</sup>	—	Cance (René).
8 <sup>e</sup>	—	Fosse (Roger).
9 <sup>e</sup>	—	Boisson (Louis).
10 <sup>e</sup>	—	Delatre (Georges).

Seine-et-Marne.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Jacquet (Marc).
2 <sup>e</sup>	—	Rabourdin (Guy).
3 <sup>e</sup>	—	Flornoy (Bertrand).
4 <sup>e</sup>	—	Peyrefitte (Alain).
5 <sup>e</sup>	—	Séramy (Paul).

Seine-et-Oise.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Feix (Léon).
2 <sup>e</sup>	—	Jamot (Michel).
3 <sup>e</sup>	—	Falewsky (Jean-Paul).
4 <sup>e</sup>	—	Leduc (René).
5 <sup>e</sup>	—	Clostermann (Pierre).
6 <sup>e</sup>	—	Wagner (Robert).
7 <sup>e</sup>	—	Drouot L'Hermine (Jean).
8 <sup>e</sup>	—	Alzier (Gaston).
9 <sup>e</sup>	—	Ballanger (Robert).
10 <sup>e</sup>	—	Vallon (Louis).
11 <sup>e</sup>	—	Valenet (Raymond).
12 <sup>e</sup>	—	Rivière (René).
13 <sup>e</sup>	—	Cachat (Armand).
14 <sup>e</sup>	—	Boscher (Michel).
15 <sup>e</sup>	—	Petit (Max).
16 <sup>e</sup>	—	Poirier (Jean-Marie).
17 <sup>e</sup>	—	M <sup>me</sup> Thome-Patenôtre (Jacqueline).
18 <sup>e</sup>	—	M. Prioux (Gérard).

Sèvres (Deux-).

1 <sup>re</sup>	circonscription	M <sup>me</sup> Ayme de La Chevrelière (Magdeleine).
2 <sup>e</sup>	—	MM. Fouchier (Jacques).
3 <sup>e</sup>	—	Bordage (Augustin).

Somme.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Lamps (René).
2 <sup>e</sup>	—	Heitz (Edouard).
3 <sup>e</sup>	—	Couillet (Michel).
4 <sup>e</sup>	—	Lejeune (Max).
5 <sup>e</sup>	—	Luciani (Emile).

Tarn.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Raust (André).
2 <sup>e</sup>	—	Tirefort (Antonin).
3 <sup>e</sup>	—	Spénale (Georges).

Tarn-et-Garonne.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Delmas (Louis).
2 <sup>e</sup>	—	Ver (Antonin).

Territoire de Belfort.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Schmittlein (Raymond).
2 <sup>e</sup>	—	Bailly (Jean-Marie).

Var.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Gaudin (Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	Laurin (René).
3 <sup>e</sup>	—	Bourgeois (Lucien).
4 <sup>e</sup>	—	Bayle (Marcel).

Vaucluse.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Duffaut (Henri).
2 <sup>e</sup>	—	Augier (Pierre).
3 <sup>e</sup>	—	Bérard (Jacques).

Vendée.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. de Tinguy du Pouët (Lionel).
2 <sup>e</sup>	—	Bousseau (Marcel).
3 <sup>e</sup>	—	Michaud (Louis).
4 <sup>e</sup>	—	Ansquer (Vincent).

Vienne.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Guillon (Paul).
2 <sup>e</sup>	—	Abelin (Pierre).
3 <sup>e</sup>	—	Peyret (Claude).

Vienne (Haute-).

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Regaudie (René).
2 <sup>e</sup>	—	Boutard (Jacques).
3 <sup>e</sup>	—	Longuequeue (Louis).

Vosges.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Hoffer (Marcel).
2 <sup>e</sup>	—	Lemaire (Maurice).
3 <sup>e</sup>	—	Poncelet (Christiar).
4 <sup>e</sup>	—	Voilquin (Albert).

Yonne.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Lemarchand (Pierre).
2 <sup>e</sup>	—	Chamant (Jean).
3 <sup>e</sup>	—	Perrot (Gaston).

II. — DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Guadeloupe.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Albrand (Médard).
2 <sup>e</sup>	—	Monnerville (Pierre).
3 <sup>e</sup>	—	Feuillard (Gaston).

Guyane.

M. Heder (Léopold).

Martinique.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Véry-Hermence (Emmanuel).
2 <sup>e</sup>	—	Césaire (Aimé).
3 <sup>e</sup>	—	Sablé (Victor).

Réunion.

1 <sup>re</sup>	circonscription	MM. Macé (Gabriel).
2 <sup>e</sup>	—	Vauthier (Marcel).
3 <sup>e</sup>	—	Cerneau (Marcel).

## III. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Côte française des Somalis.

M. Moussa Ahmed Idriss.

Comores.

MM. Saïd Ibrahim Adcham, Mohamed Ahmed.

Nouvelle-Calédonie.

M. Lenormand (Maurice).

Saint-Pierre et Miquelon.

M. Brlaud (Albert).

Communications faites à l'Assemblée nationale  
par le Conseil constitutionnel.(Application de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958  
portant loi organique sur le Conseil constitutionnel.)Contestations dirigées contre des élections  
proclamées à la suite du 1<sup>er</sup> tour de scrutin.  
(18 novembre 1962.)

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée.	NOM du requérant.
<b>Métropole :</b>	<b>MM.</b>	<b>MM.</b>
Alpes-Maritimes (5°)....	Cornut-Gentille.	Bussoz.
Bouches-du-Rhône (4°)...	Billoux.	Lorenzi.
Corse (1 <sup>re</sup> ).....	Serafini.	Antona, Franchini.
Ille-et-Vilaine (3°).....	Mehaignerle.	Quétel.
Manche (2°).....	Bizet.	Huet.
Meuse (1 <sup>re</sup> ).....	Jacquinet.	Joncour, Mordin, Peltier, Plotel, Bloch.
Seine (40°).....	Grenier.	Tunzini.
Seine (42°).....	Nliès.	Bertholet.
Seine (50°).....	Thorez.	Besse, Rochenoir.
Seine (52°).....	M <sup>me</sup> Vaillant- Couturier.	Bouvet, Coatgour- den.
Seine-et-Oise (1 <sup>re</sup> ).....	Feix.	Labbé.
<b>Départements d'outre-mer :</b>		
Guadeloupe (1 <sup>re</sup> ).....	Albrand.	Parlin, Ludger.
Martinique (1 <sup>re</sup> ).....	Véry-Hermence.	Joyau.
Réunion (1 <sup>re</sup> ).....	Macé.	Verges, Moreau et de Villeneuve.
Réunion (2°).....	Vauthier.	Félicité.
Réunion (3°).....	Cerneau.	Payet.
<b>Territoires d'outre-mer :</b>		
Saint-Pierre et Miquelon	Briand.	Laurelli.

Contestations dirigées contre des élections  
proclamées à la suite du deuxième tour de scrutin.

(25 novembre 1962.)

CIRCONSCRIPTION	NOM DU DÉPUTÉ dont l'élection est contestée.	NOM du requérant.
<b>Métropole :</b>	<b>MM.</b>	<b>MM.</b>
Aisne (1 <sup>re</sup> ).....	Sabatier.	Aumond.
Allier (3°).....	Magne.	Guichon, Villon.
Hautes-Alpes (1 <sup>re</sup> ).....	Barniaudy.	Richaud.
Aube (2°).....	Terré.	Ninoreille.
Aube (3°).....	Duriot.	Camuset.
Bouches-du-Rhône (1 <sup>re</sup> )..	Marquand.	Lombard.
Bouches-du-Rhône (5°)...	Doize.	Gastal.
Cher (1 <sup>re</sup> ).....	Boisdé.	Peides.
Corse (3°).....	De Rocca-Serra.	Maynard.
Dordogne (1 <sup>re</sup> ).....	Guena.	Peron.
Gard (4°).....	Béchar.	Favand.
Haute-Garonne (2°).....	Baudis.	Malgouyres.
Gironde (7°).....	Cazenave.	De Gracia.
Nord (6°).....	Marceau-Laurent.	Van der Meersch.
Pas-de-Calais (10°).....	Derancy.	Mancey.
Puy-de-Dôme (5°).....	Fourvel.	Amadieu, Fournier.
Haute-Saône (2°).....	Clerget.	Thribaudey.
Sarthe (3°).....	Fouet.	Dubreuil.
Seine (10°).....	Malleville.	Delmas.
Seine (47°).....	Nungesser.	Le Guichaoua.
Seine (55°).....	Salagnac.	Piazanet.
Seine-et-Oise (16°).....	Poirier.	Lefèvre d'Ormesson.
Tarn (2°).....	Tirefort.	Ladel.
<b>Départements d'outre-mer :</b>		
Guadeloupe (2°).....	Monnerville.	Lacave.
Guadeloupe (3°).....	Feuillard.	Mme Baclet.

Contestations dirigées contre les opérations électorales  
des 18 et 25 novembre 1962.

CIRCONSCRIPTION	NOM DU REQUÉRANT
Bouches-du-Rhône (2°) .....	M. Roux.
Corse (3°) .....	M. Luciani.
Dordogne (1 <sup>re</sup> ) .....	M. Barrier.
Gironde (1 <sup>re</sup> ) .....	M. de Villers.
Loire-Atlantique (1 <sup>re</sup> ).....	M. Chauvel.
Loire-Atlantique (2°) .....	M. Chauvel.
Rhône (6°) .....	M. Louison.
Seine (10°) .....	M. Delmas.
Seine (30°) .....	M. Pinoteau.
Seine (46°) .....	M. Blanchard.
Seine (53°) .....	M. Figueres.
Seine-Maritime (4°) .....	M. Depriester.